Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260210-D2026_04-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

Délibération 2026_04

L'an deux mil vingt-six, le dix février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le cinq février, s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur Pierre GUEGAN, Monsieur André BOURGES, Monsieur Roland LORIC, Madame Patricia CONAN, Monsieur Didier BERNARD, Madame Christelle LIDURIN, Monsieur Christian SIBERT, Monsieur Éric LORGEOUX(arrivé à 19h48) , Monsieur Jacques CORRE, Madame Isabelle BERNARD (arrivée à 19h55) , Monsieur Anthony BERNARD (arrivé à 20h09) , Madame Sabrina LE BOULER, Monsieur Nicolas LE BOULAIRE, , Madame Martine LE GAL, Monsieur Fréderic ROSELIER(arrivé à 19h15) , Madame Laurence MILLET, Madame Elodie LE HAZIF, Madame Murielle SANSON (arrivée à 19h48), Madame Vanessa PEDRONO (arrivée à 19h30) .
Excusés : Monsieur Louis LE BELLEGO, Madame Lucie ALLAIN, Madame Elodie LE GROS-DIBOUES, Madame Nathalie LE GALLIC
Secrétaire : Monsieur Nicolas LE BOULAIRE

20h08- Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 18 / pouvoirs : 0 /Nombre de conseillers votants : 18

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
Monsieur Didier BERNARD, adjoint aux finances, présente le travail de la commission finances qui a étudié les demandes des différentes associations. Les subventions aux associations sont attribuées selon des critères définis depuis plusieurs années, permettant la lisibilité des subventions attribuées. Les associations locales reçoivent par mail, courant de l'automne, un formulaire-type à compléter permettant une étude complète des dossiers par la commission des finances.

Considérant l'avis de la commission finances réunie le 15 janvier 2026, qui propose une augmentation de 5% des bases en vigueur, après un maintien des bases l'année précédente ;

Entendu la présentation détaillée pour chaque association ;

Considérant ci-dessous, les montants proposés après application des différents critères :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2026	
TAO Karaté	1 146,00 €
Plumelin Sports	4 909,00 €
Pétanque Plumelin Loisirs	698,00 €
La résineuse Plumelinoise	418,00 €
Plumelin Foot en salle	210,00 €
BMT Racing	210,00 €
Badaplum	418,00 €
Cours toujours !	418,00 €
ASVTT Loisirs	210,00 €
Team Fun Tri	210,00 €
Fil en aiguilles	349,00 €
Solid'Art et Ty	628,00 €
Comité de jumelage	210,00 €
Terres équitables	140,00 €
Club La Gaité	558,00 €
La Ronde du Dreuzan	270,00 €
Trophée Job Morvan	215,00 €
AFN	210,00 €
Le sourire de Breizh d'Ilyès	210,00 €
CPAL	333,00 €
Baud Locminé Handball	790,00 €

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260210-D2026_04-DE

Gym danse Brevelaise	225,00 €
ACRLP	562,00€
Tennis Club Locminé	281.00€
ADMR	2 856,00 €
GEM L'Harmonie	147,00 €
Accueil Solidarité - banque alimentaire	1 128,00 €
Collège JP Calloch- activités extra-scolaires	212,00 €
	18 175,00 €

Entendu que 5 élus concernés par certaines associations précisent qu'ils vont s'abstenir;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 5 abstentions,

- ✓ Approuve les montants proposés pour chaque association figurant dans le tableau ci-dessus au titre des subventions accordées aux associations pour 2026 ;
- ✓ Valide le montant total de 18 175.00€ et autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions budgétaires nécessaires pour procéder au versement des subventions à chaque association ci-dessus nommée ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

